

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 mars 2018
Français
Original : arabe

**Lettre datée du 9 mars 2018, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Comme suite aux précédentes lettres que j'ai adressées au Conseil de sécurité, dont la plus récente, en date du 14 février 2018 ([S/2018/153](#)), avait trait à l'occupation par l'Égypte du Triangle de Halaëb soudanais, j'ai le regret de vous informer à nouveau que les autorités égyptiennes poursuivent leurs programmes, plans et mesures visant à égyptianiser le Triangle, à perpétuer la colonisation et à imposer le fait accompli, en violation flagrante des instruments internationaux pertinents, notamment ceux relatifs au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

À cet égard, je tiens à signaler que le Gouvernement égyptien a signé un protocole de coopération entre l'Autorité générale des ports de la mer Rouge et l'Organisation nationale de production militaire en vue de la construction de deux ports de pêche à Chalatine et à Abou Ramad. Les autorités d'occupation ont également lancé la deuxième phase du projet d'agrandissement des usines de dessalement des eaux de la mer Rouge à Halaëb et à Abou Ramad et, pour la première fois, le Gouvernement égyptien a inscrit la région de Halaëb parmi les circonscriptions électorales où se tiendra l'élection présidentielle égyptienne à la fin du mois de mars.

Ces mesures dérogent aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, tels que le règlement pacifique des différends, y compris par l'arbitrage, procédure par laquelle le Gouvernement soudanais entend passer si le Gouvernement égyptien ne met pas fin à l'occupation du Triangle de Halaëb. Comme nous l'avons déjà souligné, nous préconisons le recours à ce type de mesures entre des pays unis par de nombreux liens.

Les pratiques susmentionnées vont à l'encontre non seulement des obligations qu'impose à la Puissance occupante le droit international et en particulier le droit international humanitaire, mais elles sont également contraires à l'esprit qui régnait aux réunions quadripartites de haut niveau auxquelles les deux États ont pris part en février dernier, lors desquelles ils ont décidé de cesser tout acte de provocation et de négocier un cadre de règlement définitif. C'est pourquoi je joins à la présente lettre une liste non exhaustive des violations que commet le Gouvernement égyptien en vue d'égyptianiser la région de Halaëb et d'imposer le fait accompli (voir annexe).

Je rappelle encore une fois que le Gouvernement soudanais désapprouve et rejette ces mesures et agissements.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Magdi Ahmed Mofadal **Elnour**

Annexe à la lettre datée du 9 mars 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mesures prises par le Gouvernement égyptien pour égyptianiser le Triangle de Halaëb soudanais (Triangle de Halaëb-Chalatin-Abou Ramad) et perpétuer la colonisation

1. Le 27 février 2018, le Ministre égyptien des transports, Hicham Arafat, et le Ministre de la production militaire, le général Mohammed el-Assar, ont assisté à la signature d'un protocole de coopération entre l'Autorité générale des ports de la mer Rouge et l'Organisation nationale de production militaire en vue de la construction de deux ports de pêche à Chalatin et à Abou Ramad. Le protocole a été signé par le Président du conseil d'administration de l'Autorité générale des ports de la mer Rouge, le général Hicham Abou Sana, et par le Vice-Président du conseil d'administration de l'Organisation nationale de production militaire, le général Hassan Abdelmeguid.
2. Le Ministre égyptien des transports a indiqué que le protocole visait à amorcer la coopération entre son ministère et celui de la production militaire pour tirer parti de l'expérience de chacun dans le développement de ports sur la mer Rouge. Dans cette optique, l'Organisation nationale de production militaire construira deux usines à glace pouvant produire chacune 20 tonnes par jour, deux usines de dessalement, d'une capacité de 200 mètres cubes par jour dans le port de Chalatin et de 300 mètres cubes par jour dans le port d'Abou Ramad, deux usines de traitement des déchets, des stations de carburant et des centrales électriques. Elle fournira en outre les équipements et groupes électrogènes nécessaires et assurera les travaux électromécaniques requis dans les deux ports de pêche. Le coût total de ces opérations est estimé à 30 millions de livres égyptiennes.
3. Le Ministre a ajouté que le projet serait exécuté conformément aux normes de qualité internationales, en tirant parti de l'expérience du Ministère de la production militaire pour mettre en place dans les deux ports des systèmes d'alarme et de lutte incendie conformes aux conditions, spécifications et soumissions établies par la Direction des ressources halieutiques, la province de la mer Rouge, l'Autorité générale des ports de la mer Rouge et les consultants qui suivent le projet. Le port de pêche de la ville d'Abou Ramad sera bâti sur une surface de 70 kilomètres carrés, pour un coût estimé à 120 millions de livres égyptiennes.
4. Toujours selon le Ministre égyptien des transports, le port d'Abou Ramad devrait servir à 1 450 embarcations. Quant au port de pêche de Chalatin, il sera bâti sur une surface de 150 000 mètres carrés, pour un coût estimé à 150 millions de livres égyptiennes, et devrait servir à quelque 1 780 embarcations. Dans le cadre de ces projets seront mis en place des quais pour les divers types d'embarcation, des services logistiques et des bâtiments, services et infrastructures administratifs, ainsi que des aires, des entrepôts réfrigérés, des grues pour bateau, des espaces ombragés et espaces d'attente, des stations d'approvisionnement en carburant, des usines à glace et des halles pour le tri et l'emballage des poissons.
5. Par ailleurs, le Ministre égyptien du logement et des services publics, Moustafa Madbouli, a déclaré le 1^{er} mars 2018 que l'Agence centrale d'urbanisme, par l'intermédiaire de l'Agence d'urbanisme de la mer Rouge, avait entamé la deuxième phase du projet d'agrandissement des usines de dessalement des eaux de la mer Rouge à Halaëb et à Abou Ramad, en vue d'accroître leurs capacités de traitement respectives d'environ 3 000 mètres cubes par jour. D'après le Ministre, les travaux

d'agrandissement devraient se terminer en septembre 2019 afin de répondre aux besoins des projets de développement prévus dans la région.

6. La Puissance occupante continue sans relâche de piller les ressources marines et minières de la région.

7. Les autorités d'occupation égyptiennes ont pour la première fois inscrit la région de Halaëb parmi les circonscriptions électorales où se tiendra l'élection présidentielle égyptienne à la fin du mois de mars. Le 27 février 2018, le Vice-Président de la Chambre des députés, Soliman Wahdan, a prononcé un discours public lors d'un rassemblement de soutien au Président Abdelfattah El-Sissi dans la région de Chalatin. Il a demandé à l'audience de réciter ce qu'il a qualifié de serment de loyauté : « Je jure devant Dieu le Tout-Puissant de protéger la nation et ses frontières et de rester aux côtés du Président Sissi pour construire la nation ».
